

Synthèse de la criminalité en 2015

Depuis 2009, la statistique de la criminalité est marquée par le passage à la Statistique policière de la criminalité (SPC) fédérale. La comparaison systématique avec les statistiques de la criminalité des années précédentes n'est possible que depuis cette date.

Infractions totales

On dénombre 74'425 infractions au droit fédéral durant l'année 2015 (89'769 infractions en 2014) ; dont 58'343 pour le Code pénal soit une diminution de 19% (71'967 en 2014); 11'404 pour la Loi sur les stupéfiants soit une diminution de 5% (12'014 en 2014) et 4'459 pour la Loi sur les étrangers soit une diminution de 21% (5'620 en 2014).

Pour les infractions au CP qui représentent 78,4% des infractions totales, les infractions contre le patrimoine représentent le 71% avec 41'415 infr. (51'330 infr. en 2014, soit -19%), celles contre la liberté 16,5% avec 9'627 infr. (13'302 infr. en 2014, soit -28%), celles contre la vie et l'intégrité corporelle 5% avec 2'930 infr. (2'982 infr. en 2014, soit -2%), celles contre l'intégrité sexuelle 1% avec 625 infr. (660 infr. en 2014, soit -5%) et celles contre l'autorité publique 0,4% avec 258 infr. (315 infr. en 2014, soit -18%).

Infractions selon la répartition géographique

Le nombre d'infractions au CP pour 1'000 habitants dans le canton de Vaud est de 76,6‰ (96‰ en 2014, soit -19%) en moyenne cantonale considérant que la population de référence est de 761'446 habitants (749'373 en 2014). Le district de Lausanne est le plus touché avec un taux de 117,9‰ (153,6‰ en 2014, soit -22%), suivi par la Riviera-Pays-d'Enhaut 83,5‰ (91‰ en 2014, soit -7%) l'Ouest lausannois 83,3‰ (98,4‰ en 2014, soit -14%) et, en fin de classement nous trouvons le Gros-de-Vaud avec 35,4‰ (52‰ en 2014 soit -30%).

En ce qui concerne les communes, nous avons Lausanne avec 129‰ infractions pour 1'000 habitants (167,3‰ en 2014, soit -22%), Vevey avec 117,6‰ (135,8‰ en 2014, -12%), puis Crissier avec 99,3‰ (122,2‰ en 2014, -18%). L'augmentation la plus significative s'est faite à Le Chenit avec +26% (65,3‰ en 2015 contre 52,7‰ en 2014). C'est à Prangins que la plus nette diminution est enregistrée avec -44% (53,9‰ en 2015 contre 96,8‰ en 2014). Au niveau de la Confédération, ce taux est de 59,2‰ (64,6‰ en 2014).

Infractions de violence

Par infractions de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. En 2015, 5'191 violences ont été recensées (contre en 5'375 en 2014, soit -3%). Les violences graves exercées, avec 85 infractions, représentent 1,6% de l'ensemble des violences (1,5% en 2014 avec 83 infr.). Les violences exercées d'intensité moyenne représentent 65,6% de la totalité avec 3'404 infr. (3'578 infr. en 2014, soit -5%). Les menaces de violence d'intensité moyenne constituent 32,8% de la totalité des violences avec 1'702 infr. (1'714 infr. en 2014).

Le taux total d'élucidation des infractions de violences est de 81,5% (80,3% en 2014). Sur le total des infractions de violence, on peut relever que les mineurs représentent 10,7% des auteurs (350 individus sur 3'280), les individus de sexe masculin 80,5% (2'642 individus), les étrangers 56,5% (1854 individus).

Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée qu'ils soient mariés ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté. Les infractions liées à la violence domestique sont au nombre de 2'847, soit +13% (2'530 en 2014) et se répartissent de la manière suivante : 5 homicides (4 en 2014) et 5 tentatives d'homicides (7 en 2014), 10 cas de lésions corporelles graves (9 en 2014), 115 lésions corporelles simples (151 en 2014, soit -24%), 988 voies de fait (827 en 2014, soit +19%), 794 injures (647 en 2014, soit +23%) et 685 menaces (657 en 2014, soit +4%).

Infractions contre le patrimoine

Dans le domaine des infractions contre le patrimoine, on trouve 21'785 vols (sans vols de véhicules), soit 52,6 % du total (53,9 % avec 27'668 infr. en 2014). Quant aux dommages à la propriété, ce sont 8'758 infr. lors de vols, soit 21,1% (24 % avec 12'293 infr. en 2014) et 4'965 infr. sans vols, soit 12% (10,6 %, 5'456 infr. en 2014). Les vols de véhicules représentent 8,3% avec 3'446 infr. (6,2% avec 3'188 infr. en 2014) et les brigandages 0,7% avec 280 infr. (0,8% avec 419 infr. en 2014).

Brigandages

Les brigandages (280 en 2015 et 419 en 2014 soit -33%) sont principalement commis en faisant usage de la violence physique dans 63,2% des cas (177 cas), avec une arme coupante ou tranchante dans 16,1% des cas (45 cas), 8,2% (23 cas) avec un instrument inconnu et 5% avec une arme à feu (14 cas).

Vols

Parmi l'ensemble des vols, sans les vols de véhicules, soit 21'785 infr. (27'668 infr. en 2014, soit -21%), les vols par effraction et par introduction clandestine représentent 34,6% avec 7'529 infr. (40,9% avec 11'326 infr. en 2014), les vols sur/dans les véhicules (avec ou sans effraction) 16,7% avec 3'634 infr. (14,9% avec 4'121 infr. en 2014), les vols à l'étalage 6,1% avec 1'329 infr. (5,6% avec 1'554 infr. en 2014), les vols à la tire 10,6% avec 2'320 infr. (10,6% avec 2'930 infr. en 2014) et les vols à l'astuce 3% avec 662 infr. (2,3% avec 650 infr. en 2014).

Les vols par effraction sont principalement commis dans les immeubles locatifs (appartements et caves) avec 2'520 infr. soit 40,2% (43 % avec 4'097 infr. en 2014). Ceux dans les villas représentent le 22,9% avec 1'439 infr. (24,5% avec 2'360 en 2014).

Vols de véhicules

Le nombre total de vols de véhicules s'élève à 3'446 (3'188 en 2014) dont 455 motos, 222 automobiles, 136 cyclomoteurs et 2'544 bicyclettes (rattrapage de saisie des cas de 2014).

Loi sur les stupéfiants

Les infractions à la Loi sur les stupéfiants, sans les amendes d'ordre, se montent à 11'404 (12'014 en 2014) dont 4'580 pour consommation (40,2% du total), 5'879 pour possession ou saisie (51,6% du total) et 820 pour trafic (7,2% du total). Le canton de Vaud totalise six décès dus à la drogue, soit quatre hommes et deux femmes.

Suite à la modification de la loi sur les stupéfiants introduisant les amendes d'ordre pour consommation de cannabis, il convient, pour avoir une vision globale des infractions à la LStup, d'inclure les amendes d'ordre, soit 3'134 infr.

Les saisies de produits stupéfiants se répartissent de la manière suivante : 76,9 kg de cannabis/marijuana, 1,7 kg de chanvre, 5,5 kg de haschisch, 19 kg de cocaïne, 8 kg d'héroïne et 9 kg de champignons hallucinogènes.

Loi sur les étrangers

Les 4'459 infractions à la Loi sur les étrangers (5'620 en 2014) se répartissent entre les entrées, séjours, sorties illégaux pour 74,5% (3'323 infr.), activité lucrative ou occupation illégales 15,7% (699 infr.) et facilitation dans le cas d'entrée/séjour/sortie illégal pour 4,6% (203 infr.).

Auteurs d'infractions

En 2015, la police a dénoncé 7'723 personnes pour infractions au CP (8'718 en 2014), dont 1'054 mineurs soit 13,6% du total (1'330 en 2014). Les ressortissants suisses représentent le 41%, les étrangers résidant 34 %, les requérants d'asile 3% et les autres étrangers 22%.

En ce qui concerne la LStup, 3'771 personnes ont été dénoncées (3'833 en 2014), dont 725 mineurs (19,2% du total) (744 en 2014). Les ressortissants suisses représentent le 48%, les étrangers résidants 22%, les requérants d'asile 5% et les autres étrangers 25%.

Pour les infractions à la Loi sur les étrangers, 2'491 personnes dénoncées (2'678 en 2014) dont 31 mineurs (1,2% du total). Les ressortissants suisses représentent le 5%, les étrangers résidants 9%, les requérants d'asile 3% et les autres étrangers 83%.

En moyenne, il y a eu :

Un homicide meurtre, assassinat tous les 2 mois (sans les tentatives)

Une lésion corporelle grave	tous les 10 jours*
Une lésion corporelle simple	toutes les 11,6 heures*
Une voie de fait	toutes les 4,4 heures*
Un brigandage	toutes les 31 heures*
Un cambriolage**	toutes les 70 minutes*
Une infraction	toutes les 7 minutes*

* y compris les tentatives

** vol par effraction ou vol par introduction clandestine

Police cantonale vaudoise, le 21 mars 2016